



Communiqué

Examen à titre transitoire pour l'obtention du titre d'Expert-comptable

Session du 08 novembre 2025

Inscriptions

Dans le cadre de l'organisation, à titre transitoire, de l'examen final pour l'obtention du titre d'Expert-comptable, fixé par l'article 79 de la loi n°10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions comptables modifiée et complétée, le décret exécutif n° 11-74 du 16 février 2011 modifié et complété, et l'arrêté interministériel du 24 mai 2012 (Ministère des finances – Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique), les Experts-comptables stagiaires remplissant les conditions requises et désirant s'inscrire à l'examen, sont invités à se présenter auprès du **Conseil National de la Comptabilité, sis au 11 Boulevard Victor Hugo-Alger.**

1- Conditions d'inscription :

Peuvent s'inscrire à l'examen les candidats réunissant les conditions suivantes:

- a) Etre titulaire du diplôme requis pour accomplir le stage professionnel d'Expert-comptable ;
- b) Avoir accompli le stage professionnel réglementaire d'Expert-comptable et être titulaire de l'Attestation de Fin de Stage d'Expert-comptable délivrée par l'ex. Conseil National de l'Ordre des Experts-comptables, des Commissaires aux Comptes et des Comptables agréés ou par le Conseil National de la Comptabilité y compris les titulaires de l'attestation de fin de stage d'expert-comptable délivrée par l'ex. Conseil National de l'Ordre et/ou par le Conseil National de la Comptabilité, sur la base du diplôme de licence en sciences économiques, option « "économie financière", peuvent également se présenter aux épreuves d'examen à titre transitoire pour l'obtention du titre d'Expert-comptable.

2- Modalités d'inscription :

Les dossiers de candidature sont déposés au niveau du CNC contre un accusé de réception.

3- Dossier de candidature :

Le candidat à l'examen adresse au Conseil National de la Comptabilité un dossier qui comprend les pièces suivantes :

- a. une demande manuscrite d'inscription accompagnée d'un CV détaillé;
- b. une copie du diplôme universitaire ouvrant droit au stage d'Expert-comptable;
- c. une copie de la décision d'acceptation au stage, délivrée par l'ex. Conseil de l'Ordre National des Experts-comptables, des Commissaires aux Comptes et des Comptables agréés;

- 
- d. une copie de l'attestation du contrôleur de stage ;
 - e. une copie de l'Attestation de Fin de Stage, délivrée par l'ex. Conseil de l'Ordre National des Experts-comptables, des Commissaires aux Comptes et des Comptables agréés ou par le Conseil National de la Comptabilité ;
 - f. la fiche signalétique d'inscription dûment renseignée, à télécharger via le lien suivant: <https://www.cnc.dz/examen-final/>
 - g. le justificatif des droits d'inscription, à fournir après acceptation du dossier de candidature par le CNC.

Les candidats dont les dossiers sont acceptés, seront informés par le biais d'un communiqué qui sera diffusé sur le site web du CNC et devront s'acquitter des frais de participation pour récupérer leurs convocations au niveau **de l'université Alger 3 Dély Ibrahim**.

4- Date et lieu de l'examen :

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu **SAMEDI, 08 NOVEMBRE 2025 à 8 heures** à l'université Alger 3 – Dély Ibrahim- Alger.

5- Règles à observer par le candidat pendant le déroulement de l'examen

Durant les épreuves écrites et orales, le candidat doit observer de manière stricte les dispositions prévues par le règlement intérieur de l'examen (<https://www.cnc.dz/examen-final/>) qui est aussi disponible sur les sites web suivants :

- du Conseil National de l'Ordre National des Experts-comptables : www.cn-onec.dz;
- de l'Université Alger 3 à l'adresse : www.univ-alger3.dz.

6- Frais de participation à l'examen:

Conformément aux dispositions des articles 4 et 6 de la convention signée entre l'université d'Alger 3 et le Conseil National de la Comptabilité, après acceptation de son dossier de candidature par le CNC, le candidat à l'examen est tenu de s'acquitter des droits de participation de **30.000,00 DA**, représentant les frais destinés à couvrir les prestations fournies par l'université Alger 3, par virement au **Compte CCP n° 32 24 44 clé 17 au nom de l'agent comptable de la faculté des sciences économiques, sciences commerciales et sciences de gestion, Dély Brahim**.

Les frais de participation peuvent être réglé soit au niveau de la poste de Dély Brahim (à côté du Commissariat et de l'APC de Dély Brahim), soit au niveau de la poste qui se trouve à l'intérieur de la faculté de Dély Brahim.

L'avis de virement au compte CCP est à récupérer au niveau du Conseil National de la Comptabilité.

7- Dépôts des dossiers et clôture des inscriptions :

Les candidats désireux de participer à l'examen peuvent déposer leurs dossiers à partir du **DIMANCHE, 13 JUILLET 2025**.

La date limite des inscriptions est fixée au **JEUDI, 16 OCTOBRE 2025**, au-delà de cette date, aucune candidature ne sera acceptée.